

**Secrétariat**

Distr. générale
8 janvier 2014
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique****Renseignements fournis conformément à la Convention
sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace
extra-atmosphérique****Lettre datée du 15 novembre 2013 adressée au Secrétaire général
par le Chef du Département des affaires juridiques de l'Agence
spatiale européenne**

Conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe) dont elle a accepté les droits et les obligations, en particulier au titre du paragraphe 3 de l'article IV, l'Agence spatiale européenne a l'honneur d'informer le Secrétaire général que le satellite de recherche sur le champ gravitationnel et la circulation océanique en régime stable (GOCE), lancé le 17 mars 2009 et précédemment immatriculé dans le document ST/SG/SER.E/591, est rentré dans l'atmosphère terrestre à environ 01 h 00 (HEC) le 11 novembre 2013 et n'est donc plus sur orbite terrestre.

Conseiller juridique
Le Chef du Département
des affaires juridiques
(*Signé*) Marco **Ferrazzani**